



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Expulsion des étudiants du CROUS pour les JO : Pas de fête pour eux !

Question écrite n° 16704

Texte de la question

M. Maxime Laisney alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet de l'expulsion des étudiants des résidences du Crous de l'académie de Paris, Versailles et Créteil pendant la période des jeux Olympiques et Paralympiques (JOP). En Île-de-France, pas moins de 12 résidences étudiantes, abritant environ 2 200 étudiants, sont concernées par ces mesures. Un récent sondage réalisé par le Crous révèle que 61 % des étudiants souhaitent être relogés pendant cette période. Sur la totalité de ces étudiants, 50 % souhaitent que leur logement provisoire se situe à proximité de leur logement actuel. À cela, doit être ajoutée la précarité étudiante grandissante. Trois-quarts d'entre eux vivent avec moins de 100 euros de reste à vivre par mois. Pour ces étudiants déjà fragilisés par l'augmentation du coût de la vie, faire face à l'incertitude engendrée par ces expulsions est tout simplement insoutenable. De plus, les compensations proposées, soit une somme de 100 euros ainsi que deux places pour assister aux épreuves olympiques, ne répondent pas aux préoccupations des collectifs étudiants profondément inquiets pour leur avenir d'ici trois mois. Sur le campus Gustave Eiffel à Champs-sur-Marne, ce sont principalement les étudiants de l'École nationale supérieure d'architecture qui sont touchés. Certains d'entre eux viennent de villes éloignées et n'ont pas la possibilité de retourner temporairement chez leur famille pendant la période des épreuves. D'autres sont des étudiants étrangers qui n'ont d'autre choix que de rester dans leur résidence tout l'été. De plus, une majorité d'étudiants auront leurs examens finaux deux jours avant la fin de leur bail, ce qui met en péril l'obtention de leur diplôme d'architecte. À ce jour, aucun de ces étudiants n'a la garantie écrite d'un relogement à proximité de leur résidence actuelle, ni même de connaître le lieu de ce relogement. Il est préoccupant qu'à trois mois seulement de la fin de leur bail, les étudiants ne disposent pas d'informations précises sur leur sort. Il est également curieux de constater qu'en octobre 2023, Mme la ministre déclarait que 6 000 logements étudiants seraient vacants chaque été et pourtant il est nécessaire de déloger 2 200 étudiants en juillet 2024 pour loger des agents durant la période des JOP. Il est d'autant plus étonnant qu'il a été promis à l'oral aux 2 200 étudiants qu'ils pourraient être relogés, s'ils le souhaitent, à proximité de leur logement actuel. Cela sous-entend que des logements étudiants vides sont disponibles à proximité de la résidence évacuée mais qu'il n'a pas été envisagé de *dispatcher* l'attribution de chambre pour les JOP dans ceux-là. Ce serait donc aux étudiants de s'adapter avant tout pour que la grande fête populaire puisse avoir lieu. Pour toutes ces raisons, M. le député tient à signifier à Mme la ministre qu'il s'oppose à cette réquisition des logements étudiants sur la période des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. M. le député interroge tout de même Mme la ministre sur les garanties dont disposent les étudiants quant à un relogement à proximité ou non de leur résidence actuelle. Il souhaite également savoir quelles mesures sont mises en place pour assurer un dialogue avec chaque étudiant concerné. Enfin, il lui demande si une revalorisation des compensations est envisagée, compte tenu du désagrément subi et en raison du manque d'information à trois mois des expulsions.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Laisney](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16704

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2024](#), page 2526

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)